

**Madame Nicole GARGAM**  
**Adjointe au Maire**  
**Déléguée à l'accessibilité**  
**et aux situations de handicap**

Téléphone : 02.23.62.13.82.

Télécopie : 02.23.62.13.89.

## **Conseil Municipal du 6 septembre 2010**

### **Intervention de Nicole Gargam à propos des Auxiliaires de Vie Scolaire**

La décision de supprimer à la rentrée 2010 les postes d'auxiliaires de vie scolaire intervenant auprès des élèves en situation de handicap dans les 5 UPI (unité pédagogique d'intégration) rennaises illustre à la perfection la politique du gouvernement. Cette mesure pénalise gravement les élèves les plus fragiles, précarise et fait reculer l'Egalité des droits.

Cette mesure met, à juste titre, en colère les enfants en situation de handicap et leurs familles.

Une des principales innovations de la loi du 11 février 2005 était d'affirmer que tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école de son quartier. Les Auxiliaires de Vie Scolaire répondent justement à l'esprit de cette loi que le gouvernement foule aujourd'hui du pied.

Quelles seront les conséquences concrètes de la suppression des AVS ?

Par exemple, il n'y aura plus de prise en charge sur une séance de cours d'un ou plusieurs élèves en grande difficulté pour reformuler, aider à la prise de note ou à l'accompagnement des gestes techniques.

Autre exemple, plus d'intégration possible pour certains enfants dans des disciplines aussi variés que le sport, la musique ou les arts plastiques.

La liste n'est pas exhaustive : quelle atteinte au droit des jeunes en situation de handicap d'être scolarisés au même titre que les élèves valides ! Quel recul pour le service public dont l'essence même est l'Egalité pour tous.

Malgré leur expérience et leur travail porteur de résultats, les AVS vont donc être renvoyés à la case Pôle Emploi.

Ce gâchis humain ayant été dénoncé par les associations de personnes handicapées, la réponse du gouvernement a été de demander aux associations de reprendre les AVS en fin de contrat !

Cette proposition n'ayant pas fonctionné (en effet on voit mal comment les associations financeraient cette reprise de postes), le gouvernement se tourne actuellement vers une reprise par les services à la personne.

De plus, le gouvernement propose de remplacer les AVS par des EVS, nouveau sigle synonyme de précarité pour ses bénéficiaire qui signeront des contrats de seulement 26 heures par semaine, sans formation ni perspectives.

Ce n'est certainement pas rendre service aux EVS que de les envoyer dans les établissements scolaires sans les avoir doté de compétences solides en rapport avec les missions qui les attendent.

Assister des personnes handicapées n'est pas une « occupation » mais un véritable métier qui nécessite des connaissances et un savoir-faire adapté aux difficultés de celles-ci qu'elles soient d'origine psychiques, motrices ou sensorielles.

Les EVS, souvent eux-même en difficulté sociale méritent mieux qu'un contrat précaire et de se voir attribuer des tâches qu'ils auront toutes les peines du monde à remplir correctement même avec de la bonne volonté, même avec l'envie d'être utile. Ils risquent fort de sortir du dispositif rapidement avec un sentiment d'échec.

Cet énième désengagement de l'Etat va provoquer bien des souffrances.

Avec les élèves handicapés, avec leurs parents et les associations qui les représentent, je vous invite, chers collègues, à exiger les conditions d'un accueil de qualité pour les enfants en situation de handicap à l'école.

Cela passe par la professionnalisation et la pérennisation des AVS mais aussi par une collaboration entre l'Education Nationale et le secteur médico-social et également par la formation des enseignants formation mise à mal actuellement.

La mobilisation en marche depuis le début de l'été a payé, des solutions ont été trouvées pour 4 des 5 UPI Rennaises mais tout cela reste fragile car les AVS ne sont nommés que pour un an.